

Renvoi aux comités des finances et d'agriculture et de commerce de la pétition présentée par les députés extraordinaires de Bordeaux , lors de la séance du 13 août 1791

Louis Marie Marc Antoine, vicomte de Noailles

Citer ce document / Cite this document :

Noailles Louis Marie Marc Antoine, vicomte de. Renvoi aux comités des finances et d'agriculture et de commerce de la pétition présentée par les députés extraordinaires de Bordeaux , lors de la séance du 13 août 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXIX - Du 29 juillet au 27 août 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1888. p. 397;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1888_num_29_1_12079_t1_0397_0000_4

Fichier pdf généré le 05/05/2020

de ceux qui avoisinent et approvisionnent notre cité ont eu la douleur de voir leurs espérances trompées : pour comble de malheur, le pays bordelais, dépourvu de grains, et qu'une autre de ses productions, la matière de ses échanges, la source de ses richesses, pouvait seule aider à supporter cette disette, sera, après trois mauvaises récoltes, presque entièrement privé, cette année, de cette denrée précieuse, qui associe à la fortune des cultivateurs les ouvriers, cette classe si nombreuse et si intéressante de la société, cette portion du peuple qui a excité plus particulièrement votre sollicitude.

« Jusqu'à présent, Messieurs, la générosité de nos concitoyens a pu suppléer, en grande partie, à l'insuffisance momentanée des moyens de la commune, en pourvoyant à des dépenses que la conquête de la liberté a rendues nécessaires, et aux besoins particuliers d'une foule de malheureux dont le nombre s'accroît journellement par l'inaction du commerce.

« Nous nous flattions de franchir, sans secours extraordinaires, l'intervalle inévitable entre la suppression des anciens revenus de la ville, et l'établissement du régime équitable que vous y avez substitué. Nous espérions pouvoir attendre la liquidation de nos reprises considérables sur la nation; enfin, les propriétés de la commune nous laissaient, comme nous le sommes encore, sans inquiétude sur le sort de ses nombreux créanciers.

« Une fatalité déplorable pouvait seule nous exposer, lorsque le reste du royaume est dans l'abondance, à éprouver nous-mêmes toutes les horreurs du besoin; et c'est ainsi que de grandes ressources qui nous sont assurées pour un avenir très prochain, ne peuvent pas être comptées pour la nécessité du moment.

« Nous supplions l'Assemblée nationale de prendre en considération la situation de la ville de Bordeaux.

« Les mêmes instances pour un secours extraordinaire vous sont faites en sa faveur par tous les corps administratifs, qui l'ont dépendre notre repos et celui de nos voisins, de la célérité et de l'efficacité des mesures qui seront prises pour assurer les subsistances.

« Nous attendrons la résolution de l'Assemblée nationale avec la confiance dont seront toujours pénétrés les véritables amis de la patrie envers les fondateurs de la liberté. »

M. le Président répond :

« Messieurs,

« Une grande cité que l'activité de son commerce et le génie de ses habitants avaient rendu florissant, même sous le règne du despotisme, doit obtenir, sous celui de la liberté, un nouveau ressort, qui, en multipliant ses richesses, donne un nouvel éclat à sa gloire. Il est bien juste que de grands avantages soient la récompense des grands services rendus à la chose publique par vos concitoyens, et que ceux qui, dans toutes les crises politiques qu'ont suscitées les ennemis de la patrie, ont trouvé des motifs de redoubler de zèle, obtiennent d'une Constitution libre l'heureuse influence de ses bienfaits, et une grande part dans la prospérité nationale.

« L'Assemblée nationale vous a écoutés avec cet intérêt qu'elle doit à tous les habitants de l'Empire, et qu'augmente la nature des besoins qui sont l'objet de vos réclamations; elle vous engage à donner à vos concitoyens l'assurance

qu'elle prendra en considération ce qui les touche; qu'ils peuvent se fier à sa sollicitude, et mesurer leurs espérances sur leurs titres et ses souvenirs. »

M. Nairac. Je demande l'impression du discours des députés de la municipalité de Bordeaux et de la réponse de M. le Président, ainsi que leur insertion dans le procès-verbal.

(Cette motion est adoptée.)

M. de Noailles. Je demande que la pétition de la municipalité de Bordeaux soit renvoyée au comité des finances et au comité d'agriculture et de commerce pour qu'ils présentent incessamment un projet de décret relatif aux secours demandés.

(Ce renvoi est décrété.)

M. Goudard Il y a 4 jours, Messieurs, que nous avons lu dans une feuille publique, en qui l'on a beaucoup de confiance et qui la mérite, *la Gazette Universelle*, l'extrait d'un journal qui se fait à Lyon, et qui n'a pas à beaucoup près le même mérite, que le patriotisme de la garde nationale de Lyon était si peu en activité, que les registres destinés à l'inscription des gardes nationaux qui veulent servir la patrie sur les frontières, n'avaient pas encore 2 pages de signatures d'inscription. Nous avons cru, Messieurs, en qualité de députés de la ville de Lyon, devoir en écrire au directoire du département, pour l'inviter à vérifier le fait et à détruire une calomnie aussi insigne. Dans l'intervalle, Messieurs, nous recevons, pour l'Assemblée nationale, une lettre des 28 bataillons composant la garde nationale de la ville de Lyon, qui vous témoigne son profond regret de ce que le département de Rhône-et-Loire, dont la ville de Lyon est le chef-lieu, n'est pas compris dans le nombreux état de ceux qui vont avoir la glorieuse satisfaction d'envoyer aux frontières des défenseurs de la patrie et de la liberté.

Je vous demande la permission de vous faire la lecture de cette lettre, qui est suivie de 58 pages de signatures des 28 bataillons formant la garde nationale de Lyon.

« Messieurs,

« 64 départements vont jouir de l'honorable prérogative de fournir des défenseurs à la patrie, tandis que nous cherchons en vain celui de Rhône-et-Loire parmi les noms fortunés dont les braves citoyens signaleront les premiers leur courage contre les ennemis de l'Empire.

« Pour soulager ce sentiment pénible, nous avons résolu d'en déposer l'expression dans le sein de nos augustes représentants : puissent-ils n'oublier jamais que le plus cher de tous les vœux de la garde nationale de Lyon, fut toujours de concourir au maintien de la paix et du bonheur de tous les Français, par le sacrifice de leur fortune, et, s'il le faut, par celui de la vie de tous les individus qui la composent!

« Le juste regret de n'être pas appelés à marcher des premiers contre les ennemis de la liberté, ne saurait affaiblir nos sentiments d'immortelle reconnaissance pour vos bienfaits, et surtout pour la conduite admirable que vous venez de tenir au milieu d'une foule d'événements qu'il fut impossible de prévoir.

« Le 21 juin dernier, vous montrâtes aux nations étonnées la grandeur de votre courage et la majesté de vos vertus civiques; vous ajou-